

COMMUNE DE LAY SAINT REMY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt, le dix-huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de LAY SAINT REMY
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15 décembre 2020,
sous la présidence de Monsieur Alain BELLINASO, Maire

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut pas être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos, précisé sur la convocation et l'affichage ».

Etaient présents : MM Jacky PEROTIN, Cyril BROUSSIER, Rémy ARMENIO, Axel LEPRIEUR et Mme Dominique KAUPP ;

Procurations : Mme Léticia BRAQUIS à M. Alain BELLINASO, Monsieur Thierry MANSUY à M. Cyril BROUSSIER et Mme Evelyne GUILLERY à M. Jacky PEROTIN.

Etaient absents : MM Alexandre GERARD et Alexis BOULADOUX

Madame Dominique KAUPP a été élue à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Présence de Mme Sophie WILHELM, secrétaire de mairie, en appui technique.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6

Représentés : 3

Votants : 9

Absents : 2

Ouverture de la séance : 18h00

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles règles qui s'appliquent en matière sanitaire : des règles à respecter ainsi que la mise en place du couvre-feu à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

Lecture de l'ordre du jour par M. le Maire, celui-ci s'assurant que tous les membres du conseil présents ont bien reçu la convocation.

DELIBERATIONS

1/N° 36-2020 : TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET EAU A LA CC2T

Faisant suite au transfert de la compétence Eau des communes à la Communauté de Communes Terres Toulouses, il est nécessaire de procéder au transfert des résultats de clôture des budgets ainsi que des biens et des emprunts affectés à l'Eau. En ce qui concerne Lay-Saint-Rémy :

- Résultat de fonctionnement transféré à 80 % : soit 6 926.34 €
- Résultat d'investissement transféré à 100 % soit : 12 707.48 €

Adopté à l'unanimité.

2/ N° 37-2020 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SDIS 54

Compte tenu de la période COVID-19 et pour apporter notre soutien aux Sapeurs-Pompiers du Département n'ayant pas pu vendre le calendrier traditionnel, le maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

CC2T :

- Commission Services Publics : information concernant le projet de refonte de la piscine OVIVE
- Commission Mobilité : informations diverses
- Commission des Maires du 03 décembre 2020 : compte-rendu à disposition des élus
- Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 : compte-rendu à disposition des élus

Analyse de l'eau : prélèvement du 1^{er} décembre 2020 - 6 rue René II : eau conforme à la consommation pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Choix de l'entreprise pour la réalisation de la nouvelle aire de jeux : dans le cadre de l'adoption des mesures d'urgence face aux effets des 2 confinements, la Région Grand Est a voté en faveur de la création d'un dispositif de soutien aux petites communes de moins de 500 habitants. La participation régionale, plafonnée à 20 000 € pourra représenter 50 % de la dépense éligible dans la limite d'un dossier par commune. L'aménagement d'espaces de vie, entrant dans les projets éligibles, l'aire de jeux non conforme depuis des années pourrait être remplacée. Diverses entreprises ont été sollicitées : MEFRAN, HUSSON, IMAJ et EPSL et il nous appartient désormais de fixer notre choix sur l'une d'entre elles afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention, la date limite de réalisation étant fixée au 30 juin 2021.

Après la présentation des diverses propositions, l'entreprise EPSL a été désignée comme favorite. Un devis définitif lui sera demandé afin de prendre une délibération ad hoc lors du prochain conseil municipal.

Subvention CTS : Soutien aux Communes Fragiles

Une enveloppe de 9 000 € HT est mise à notre disposition pour divers projets à mener. Une étude et des devis ont été réalisés par différentes entreprises pour le remplacement et la pose de volets, cadres de fenêtres et portes-fenêtres sur le bâtiment de la mairie et de la salle communale. Fenêtres + volets : 4 166.00 € HT
Portes-fenêtres : 5 819.68 € - Soit un total de : 9 985.68 € HT

Dans un esprit de cohésion et de crédibilité, il semble plus à propos de rester sur cet unique projet pour la demande de subvention CTS.

Offre de proposition sur la maison sise 3 rue du Saint Empire (ancien commerce)

Une offre à 120 000 € (cent vingt mille euros) a été faite à la mairie par Mme Patricia ANDRE et M. GREPINET Anthony. Les membres du conseil se prononce en faveur de cette proposition. Monsieur le Maire est en charge de contacter le notaire afin de procéder à la vente du bien avec la signature d'un compromis.

Dépistage massif COVID-19 : la Sous-Préfecture a interpellé la commune quant à la relance de tests COVID auprès de la population des communes toulousaines. Plusieurs lieux en milieu rural sont en examen notamment l'Ouest de territoire couvrant Foug – Lay-Saint-Rémy et Trondes. Nous ne disposons pas encore d'éléments précis sur ce que les autorités souhaitent mettre en œuvre, ni même sur les calendriers. Une information sera donnée aux citoyens désireux de se faire dépister.

Divers

- Dates ouverture de la Bibliothèque : les 09 janvier – 06 février – 20 mars et 03 avril 2021.
- Distribution des Colis de Noël : un grand merci à Evelyne GUILLERY pour son implication et sa créativité.
- Site internet de la mairie
- Fermeture des locaux de la mairie avec une réouverture le mardi 05 janvier 2021.

Le Maire,
Alain BELLINASO



Séance levée à 19h30
Prochain conseil municipal le 29/01/2021 à 18h00